



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 17 :

STRATEGIE AGENDA 21 - ACTE 2

Séance ordinaire du 24 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 24 Janvier 2017.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Philippe VALMIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Gwénaél LAMARQUE), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Géraldine AUDEBERT (à Sébastien LABAT), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Jessica CASTEX

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

DOSSIER N° 17 : STRATEGIE AGENDA 21 - ACTE 2

RAPPORTEUR : Gwénael LAMARQUE

Depuis 2009, la Ville s'est engagée dans une politique volontaire de développement durable. Des enjeux nouveaux de société se posent à tous les acteurs et à toute action, publique ou privée, collective ou individuelle. La réglementation, les engagements internationaux ou plus locaux, les demandes citoyennes construisent progressivement des territoires durables, capables de lutter contre le changement climatique, de préserver les ressources, d'améliorer les modes de production et de consommation, de se soucier de l'épanouissement de chacun et de garantir la cohésion de la société. Toutes les compétences ou champs d'intervention des collectivités locales sont ainsi sollicités pour intégrer, de nouveaux paramètres qui doivent modifier les actions et les modalités.

En 2017, la Ville proposera un deuxième plan d'actions, appelé « Acte 2 » et ainsi, la poursuite du projet de territoire durable concrétisé en 2012 par l'adoption du premier Agenda 21 communal. Inscrite dans le principe d'amélioration continue, cette deuxième étape constitue une opportunité de rappeler les constats, les contraintes mais aussi les leviers, de renforcer l'engagement et l'action et de garder le cap.

A cette fin, une stratégie pour la période 2017/ 2020 a été élaborée. Elle a pour objectif de fixer les orientations et les priorités qui guideront le programme d'actions.

Pour construire cette stratégie, la Ville du Bouscat s'inscrit dans les objectifs définis à l'échelle internationale, dans les stratégies nationales et locales, tout en s'appuyant sur les éléments de bilan communal.

Le cadrage de la démarche : du global au local

En septembre 2015, un nouveau programme de Développement durable, adopté à l'ONU par 193 Etats, définit **17 objectifs pour 2030** ayant comme principes directeurs de lutter contre les inégalités et l'exclusion, faire face au défi climatique et mettre fin à l'extrême pauvreté. La France, comme l'Europe, poursuit une politique transversale d'intégration de ces objectifs, en adoptant en février 2015, la Stratégie Nationale de Transition Ecologique vers un Développement Durable.

A l'échelle locale, l'engagement des collectivités se traduit par des démarches volontaires et/ou réglementaires. **Bordeaux Métropole** mène, depuis plusieurs années, une démarche de mobilisation du territoire en faveur du Développement durable à travers notamment le Plan Climat Energie avec le label Cit'ergie, sa démarche Territoire à Haute Qualité de Vie avec son 2^{ème} Agenda 21.

L'Agenda 21 du Bouscat de l'acte 1 à l'acte 2

Les grandes orientations de l'acte 2 sont issues du travail sur le bilan de l'acte 1 et sur les perspectives pour 2020, mené entre 2015 et 2016. Celui-ci s'est articulé autour d'une **évaluation interne, d'une large concertation** des acteurs du territoire, de la population et des agents de la Ville, et d'une **évaluation externe**.

Avec un taux de réalisation de plus de 90%, les 4 axes stratégiques définis sur 2012/2015 ont été déclinés en 47 actions engagées ou réalisées. Le suivi annuel des indicateurs a permis d'établir les avancées et les points d'amélioration (*synthèse faite dans le rapport développement durable 2015*).

Un plan de concertation a été engagé pour partager le bilan de l'acte 1 et co-construire l'acte 2. Consultation sur la Ville, forum citoyen, chantiers acteurs, formation de tous les agents ont constitué les

principaux outils de dialogue et de recueil d'idées.

La labellisation de l'Agenda 21 par le Ministère en 2013 ainsi que l'évaluation externe opérée en mars 2016 par l'Afnor à travers la RSO (responsabilité sociétale) ont constitué l'analyse externe et ont apporté un regard neutre et qualitatif. Avec le niveau CONFIRME obtenu, la Ville s'engage avec des bases solides dans l'acte 2 (*rapport RSO adopté en Conseil municipal d'octobre 2016*).

L'acte 2 : la stratégie 2017 – 2020

La mise en œuvre de l'acte 2 voulu « augmenté » s'appuie sur une stratégie de planification qui s'articule autour de :

- **3 principes directeurs :**
 - o La RSO et les 5 finalités nationales du Développement durable comme fils conducteurs
 - o Un projet de territoire ouvert et co-piloté
 - o La mesure du Développement durable dans les politiques sectorielles
- **Cibles : qui ?** ce sont les acteurs qui portent l'Agenda 21. Deux cibles sont retenues :
 - Une cible **Territoire durable** : les citoyens, les acteurs impliqués du territoire, la Ville
 - Une cible **Ville responsable** : les élus et services de la ville avec les partenaires.
- **Défis : quoi ?** Ce sont les axes de travail prioritaires
- **Objectifs stratégiques :** Ce sont les finalités et les buts à atteindre pour chaque défi.
- **Grands projets : pour quoi ?** Ce sont les sujets à traiter pour répondre aux objectifs stratégiques.
- **Objectifs opérationnels :** Ce sont les buts à atteindre pour chaque grand projet et action.
- **Actions : comment ?** Ce sont les moyens qui vont être mis en œuvre pour répondre aux objectifs opérationnels.

Ainsi, six défis seront- ils à relever d'ici 2020 :

- Pour un Territoire durable : Qualité de vie urbaine / Vie locale et solidaire / Coopération et citoyenneté.
- Pour une Ville responsable : Engagement / Qualité / Innovation.

Les 25 grands projets, tels qu'exposés dans le document ci-annexé, doivent être considérés, à ce stade, comme prévisionnels. Le prochain travail d'élaboration du programme d'actions peut amener à modifier certains grands projets. Les autres éléments de cadrage stratégiques resteront inchangés.

Les perspectives

Le 1^{er} semestre sera consacré à l'élaboration du programme d'actions qui sera soumis au Conseil Municipal avant l'été.

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2009 concernant le lancement d'un Agenda 21 local,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 mai 2012 concernant le plan d'actions (2012-2015) de l'Agenda 21 du Bouscat,


VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2016 concernant la restitution de l'évaluation de la responsabilité sociétale (RSO) de la ville,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article unique : Approuve la stratégie de l'acte 2 de l'Agenda 21 communal.

Fait et délibéré le 24 Janvier 2017

LE MAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small flourish at the end.

Patrick BOBET